



C.A.C.I.B.
C.A.C.S.

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE
avec attribution du CACS de la SCC et du CACIB de la FCI

42^e Grand Prix d'ORLEANS



Samedi 11 et Dimanche 12 Octobre 2014

Parc des Expositions - 1 rue du Président Robert Schuman

GPS Long : 47°52'16 34"N Lat : 1°54'45,81"E

SUR TOUT ENGAGEMENT A ORLEANS, UN EURO SERA CONSACRE A L'ACHAT DE CHIENS POUR HANDICAPES

Nombreux Blasons, coupes et lots

Entrée des chiens à partir de 8 h - Jugements à partir de 9 h

Buvette et restaurant dans l'enceinte de l'exposition

Concours de jeunes présentateurs : catégories 6/10 ans et 11/17 ans

Jury du ring d'honneur : le détail sera indiqué sur le site internet de l'ACRC (www.chiens-du-centre.fr) à partir de juillet.

HALLS COUVERTS

Secrétariat : A.C.R.C. Sologne

BP 12236 - 45402 Fleury-les-Aubrais Cédex

Tél. de 19 h à 21 h : 02.38.73.15.14 - 06.62.63.35.24 - 02.38.76.77.30 -

02.38.80.84.69 - 02.38.88.69.34 - 02.38.74.86.69 - 02.47.59.43.97

Information par E-mail : secretariatsologne@chiens-du-centre.fr

Confirmations seules toutes races
uniquement le vendredi 10 octobre de 14 à 17 h

Clôture des engagements (date de réception) :

1^{re} clôture (prix réduit) : 15 septembre 2014 - 2^e clôture : 27 septembre 2014

JURY PRESENTI

La société organisatrice se réserve le droit de modifier la composition du jury, notamment en fonction du nombre des engagements ou en cas de force majeure.

Samedi 11 Octobre 2014

Dimanche 12 Octobre 2014

2^e groupe

attention : chiens du CAMILA jugés en spéciale le dimanche

Spéciale Rottweiler Benoit Thévenon
Spéciale Dogue Allemand Gérard Mignot
Spéciale Cane Corso Mariano Di Chicco (Italien)
Spéciale Terre Neuve et Landseer Jérôme Papin
Spéciales CBEI (Sarplaninac, Karst, Berger du Caucase, Asie Centrale, Bucovine Berger Europe du Sud-Est, Tornjak Berger Croatie et Bosnie Herzégovine)
Dobermann, Pinscher, Affenpinscher,
Schnauzer, Smous des Pays Bas Petru Muntean (Roumain) / M. di Chicco (Italien)
Spéciales Dogue de Bordeaux, Mâtin de Naples Sylviane Tompousky
Spéciale Aïdi Chien de Montagne de l'Atlas,
Bullmastiff, Mastiff, Tosa, Berger d'Anatolie, Hovawart, Léonberg Claude Voilet
Spéciales Saint Bernard à poil long et poil court, Dogue du Tibet Jean-François Martin
Spéciales Bouviers Suisses (Bouvier Bernois, Grand Bouvier Suisse, Entlebuch, Appenzell) Étienne Engrand
Dogue Argentin, Terrier Noir Russe, Shar Pei, Broholmer, Mâtin et Montagne des Pyrénées .. Jean-Jacques Dupas
Bulldog Anglais Roger Barenne
Boxer Claudine Metans

3^e groupe

Spéciales Terriers Ecossois (Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Skye Terrier, Scottish Terrier, West Highland White Terrier) Muriel Froelich
Spéciale Staffordshire American Terrier mâles Manuel Torrès (Espagnol)
Spéciale Staffordshire Américain femelles Greg Roadhouse (Américain)
Spéciale Yorkshire Terrier Jean-Louis Escoffier
Spéciale Bull terrier Standard et Miniature, Staffordshire Bull terrier Barbara Müller (Suisse)
Terrier Jack Russell et Révérend Jack Russell Michel Griol
Fox terriers et tous les autres terriers Laurent Pichard (Suisse) / Jean-Louis Escoffier

6^e groupe

Dalmatien, Beagle Lynda Matthews (Irlandaise)
Spéciale Basset Hound et tout le reste du 6^e groupe René Favre / Wilmos Kardos (Hongrois)

7^e groupe

Spéciale Braque Allemand Jean Archambault
Spéciales Braque de Saint Germain, Braque d'Auvergne, Braque du Bourbonnais, Epagneul Français, Drahthaar, Barbu Tchèque, Braque Français, Braque Dupuy, Epagneul Breton Christian Eymar-Dauphin
Spéciale Griffon Korthals André Gallet-Lachaise
Spéciales Epagneul Picard, Bleu de Picardie, Pont Audemer, Pudelpointer, Braque de Weimar, Braque de l'Ariège, Perdiguero de Burgos Camille Witzmann
Spéciale Braque Hongrois Vizsla poil dur et poil court, Langhaar, Pointer, Petits et Grands Epagneuls de Münster, Braque Italien, Chiens d'Arrêt Frison, Griffon Slovaque, Chien d'Arrêt Portugais, Setter Anglais, Setter Gordon, Setter Irlandais et races non nommées Wilmos Kardos (Hongrois) / Camille Witzmann

8^e groupe

Spéciales Spaniels (Cocker Anglais, Cocker Américain, Clumber, Field, Sussex, Irish Water Spaniel, English Springer, Welsh Springer, Hollandais) Yann Gourdel
Spéciales Chiens d'Eau (Barbet, Perro de Agua, Lagotto Romagnolo, Chien d'Eau Frison, Cao de Agua, Américain) Petru Muntean (Roumain)
Retrievers (Labrador, Golden, Poil Bouclé, Poil Plat, Nouvelle Ecosse, Chesapeake), Chien d'Oysel Péter Harsányi (Hongrois) / Ch. Eymar-Dauphin

Engagement internet *paiement sécurisé* :
www.cedia.fr

Les confirmations de toutes les races seront assurées.

Certificat de vaccination antirabique obligatoire
pour les chiens de 2^e catégorie ou venant de l'étranger

note : lorsqu'il y a deux juges indiqués, le second est suppléant éventuel

1^{er} groupe

Spéciale Berger Belge (Groenandael et Malinois) Brigitte Dugué
Spéciale Berger Belge (Tervueren et Laekenois) Marie France Varlet
Spéciale Chien Loup Tchecoslovaque, Collie à poil long et court .. Péter Harsányi (Hongrois) / Ch. Eymar Dauphin
Spéciales CBEI (berger Croate, Bergame, Maremma-Abruzzes, Kuvasz, Komondor, Puli, Pumi, Mudi, Niziny, Podhale, Cuvac), Berger des Pyrénées Gerard Jipping (Néerlandais)
Spéciale Berger de Beauce Katherine Couteau
Spéciale Collie Barbu, Berger des Shetland Philippe Lalanne de Jonquel
Spéciale Bobtail Sylvie Desserne
Spéciale Welsh Corgies Barbara Müller (Suisse)
Spéciales Bergers Hollandais, Chien Loup Saarloos, Schapendoes Philippe Martin
Spéciale Bergers Roumains (Mioritic et Carpatin) Petru Muntean (Roumain)
Spéciale Berger de Russie Méridionale, Bergers Australiens Revaz Khomasuridze (Russie)
Spéciale Bergers Blancs Suisses Jean-Jacques Dupas
Spéciale Bouviers Australiens et Kelpies Jean-Paul Kérihuël
Berger Allemand, Berger Picard, Bouvier des Flandes et des Ardennes, Berger Catalan Jean-Claude Larive
Schipperkes Jacqueline Custot (Suisse)
Berger de Brie, Border Collie Christian Karcher

2^e groupe

Spéciales CAMILA (chiens du 1^{er} et 2^e groupe réunis : Serra de Aires, Berger de Majorque, Fila de San Miguel, Dogue de Majorque, Dogue des Canaries, Cimarron Uruguayen, Mâtin Espagnol, Fila Brasileiro, Serra da Estrela, Castro Laboreiro, Rafeiro de Alentejo) Benoit Thévenon

4^e groupe

Spéciale Teckels Sylvie Dupouy

5^e groupe

Spéciales Chiens Nordiques (Samoyède, Berger Groenland, Macareux, Laikas, Esquimaux du Groenland, Chien d'Elan Norvégien, Chien d'Elan Suédois, Ours de Carélie, Spitz Finlandais, Buhund, Berger Islandais, Suédois de Laponie, Spitz des Wisigoths, Berger Finnois de Laponie, Chien finnois de Laponie, Akita Inu, Hokkaido, Kai, Kishu, Spitz Japonais, Shiba, Shikoku, Thai Ridgeback Franco Mannato
Spéciale Chow-Chow Cassandre Mattera
Spéciale Eurasier Michel Griol
Spéciales SLAG (Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podenco Portugues) Petru Muntean (Roumain)
Spéciales CCCCE (Xolocuiltle du Mexique, Chien nu du Pérou) Laurent Pichard (Suisse)
Malamute de l'Alaska, Spitz, Spitz Loup, Grand Spitz, Volpino Italien, Chien de Canaan, Chien de Taiwan Gerard Jipping (Néerlandais)
Akita Américain, Cursinu, Jindo Coréen Claude Voilet
Husky de Sibérie Boris Chapiro
Basenji Luis Catalan (Portugais)

9^e groupe

Spéciale CCCCE (Coton de Tuléar, Chiens chinois) Laurent Pichard (Suisse)
Spéciale CCCCE (Chihuahua poil court) Agnès Daoust
Spéciale CCCCE (Chihuahua poil long) Roger Barenne
Spéciale Caniches Jean-Paul Kérihuël
Spéciales chiens Tibétains (Lhasa Apso, Shih Tzu, Terrier Tibétain, Epagneul du Tibet) Claudine Métais
Spéciale Cavaliers King Charles femelles Wendy Lhote
Spéciales Cavaliers King Charles mâles - et King Charles Chantal Tranchant
Spéciales Epagneul Japonais, Epagneul Pékinois, Kromfohrlander, Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Petit Brabançon Jeannette Larive
Spéciale Epagneul Nain Continental Phalène et Papillon Lydie Estru
Spéciale Petit Chien Russe Revaz Khomasuridze (Russie)
Spéciale Bouledogue Français Mâles Sylvie Desserne
Spéciale Bouledogue Français Femelles Norman Deschuymer (Belge)
Carlin et Terrier de Boston Wilmos Kardos (Hongrois) / Christian Karcher
Bichon Maltais, Buchon Havanais, Bichon Poil frisé, Bichon Bolonais, Petit Chien Lion Luis Catalan (Portugais)

10^e groupe

Spéciales Lévrier Afghan et Saluki Gérard Jipping (Néerlandais)
Spéciales SLAG (Sloughi, Azawakh, Galgo Espagnol, Chart Polski) Petru Muntean (Roumain)
Spéciale Whippet, Greyhound, Lévrier Irlandais, Deerhound Lynda Matthews (Irlandaise)
Spéciale Petit Lévrier Italien, Magyar Agár Péter Harsányi (Hongrois)
Barzoi Revaz Khomasuridze (Russie)

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA À ORLÉANS LES SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 OCTOBRE 2014

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Entrée des chiens à partir de 8 h. Les jugements commenceront à 9 h précises.

LOGEMENT - Les chiens pourront être logés dans des cages mises à disposition.

Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages ; seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens classés (dans les quatre premiers de chaque race, chaque classe, chaque sexe) ne pourront quitter l'exposition avant 17 h 30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures après versement d'une caution de 10 €. Les chiens non classés pourront sortir de l'exposition dès la fin du jugement de leur race.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monochromes, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

- Seront refusés :
- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
 - les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
 - toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement au secrétariat (voir au recto) avant la date de clôture par mandat-lettre, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers : mandat international exclusivement.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS (date de réception) :

- 1^{re} clôture le 15 septembre 2014
- 2^e clôture le 27 septembre 2014 (avec majoration des tarifs)

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou l'étranger ayant subi une ootectomie après le 28 août 2008.
 - ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officier seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens ayant subi une ootectomie après le 28 août 2008 ne pourront être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Âge minimum exigé pour la confirmation :	
• 1 ^{er} Groupe :	12 mois
sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
• 2 ^e Groupe	12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain et Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
• 3 ^e /4 ^e Groupes	12 mois
• 5 ^e Groupe	12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
• 6 ^e , 7 ^e , 8 ^e Groupes	12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback et Retrievers	15 mois
• 9 ^e Groupe	12 mois
sauf : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
• 10 ^e Groupe	15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la S.C.C.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Obligations sanitaires (s'appliquent au CACIB et aux nationales d'élevage)

2^e catégorie (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier) : pour qu'une inscription puisse être validée, fourniture obligatoire par courrier ou par mail de la copie du certificat de vaccination antirabique et la copie du permis de détention à jour de validité. Sinon, après un éventuel rappel, le dossier sera automatiquement refusé. Par ailleurs, l'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races concernées de prendre à la lettre les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999, notamment la tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages.

Chiens provenant de l'étranger : copie obligatoire, par courrier ou mail, de la vaccination antirabique

Chiens disposant d'un numéro de pedigree étranger et vivant en France : copie de l'inscription par vétérinaire au fichier d'identification (aujourd'hui I-CAD, précédemment SIEV ou SCC) et du certificat de vaccination antirabique.

Oreilles coupées : les chiens ayant subi une ootectomie après le 28 août 2008 sont interdits d'exposition et ne peuvent être confirmés lors de la manifestation.

**42^e GRAND PRIX D'ORLÉANS
CACs-CACIB - 11 et 12 Octobre 2014**

Remplissez soigneusement cette feuille, et envoyez-la immédiatement à l'ACRC Sologne
BP 12236 - 45402 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX

PHOTOCOPIES ACCEPTÉES.



Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____
(puce ou tatouage)

Nom du chien : _____

Race : _____

Cadre réservé à la Société

n° d'engt _____

Groupe : _____

LE : _____ Meute : _____

Paire : _____ Couple : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Classe : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétéran
Ne concourant pas Meute Confirmation

ATTESTATION

J'autorise l'Association Canine Régionale du Centre et la S.C.C., dans le strict cadre associatif et sans but lucratif, à utiliser les photographies prises par ses soins au cours de la manifestation.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30 si mon chien est classé

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire :

Obligations sanitaires (s'appliquent au CACIB et aux nationales d'élevage)

- **2^e catégorie (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier) :** pour qu'une inscription puisse être validée, fourniture obligatoire par courrier ou par mail de la copie du certificat de vaccination antirabique et la copie du permis de détention à jour de validité. Sinon, après un éventuel rappel, le dossier sera automatiquement refusé. Par ailleurs, l'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races concernées de prendre à la lettre les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999, notamment la tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages.
- **Chiens provenant de l'étranger :** copie obligatoire, par courrier ou mail, de la vaccination antirabique
- **Chiens disposant d'un numéro de pedigree étranger et vivant en France :** copie de l'inscription par vétérinaire au fichier d'identification (aujourd'hui I-CAD, précédemment SIEV ou SCC) et du certificat de vaccination antirabique.
- **Oreilles coupées :** les chiens ayant subi une otectomie après le 28 août 2008 sont interdits d'exposition et ne peuvent être confirmés lors de la manifestation.

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT
sous peine de voir votre engagement refusé**

- Une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour l'envoi votre carte d'exposant
- Le règlement de vos engagements
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique et du permis de détention pour les chiens de 2^e catégorie
- Les photocopies des justificatifs pour l'engagement en classes Champion et Travail

Inscriptions en classe Travail ou Champion

- Pour la classe travail : joindre la photocopie de l'attestation SCC autorisant la classe travail pour votre chien
 - Pour la classe champion : joindre la photocopie du titre de champion autorisant l'inscription dans cette classe.
- Ces titres doivent avoir été obtenus et envoyés avant la date de clôture des engagements

**Clôture des engagements : 1^{re} clôture (prix réduit): 15 septembre 2014 (cachet de la poste faisant foi)
2^e clôture : 27 septembre 2014 (date de réception)**

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

le tarif dégressif s'applique si les chiens appartiennent au même propriétaire	jusqu'au 15/09	après le 15/09	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris) (sauf puppy et vétéran)	42 €	47 €	
2 ^e chien/3 ^e chien (sauf puppy et vétéran)	36 €	42 €	
4 ^e ou suivants (sauf puppy et vétéran)	32 €	37 €	
Puppy, Vétéran	31 €	34 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	23 €	26 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	65 €		
Chien supplémentaire dans la meute	21 €		
Carte accompagnateur*	5 €		
Jeune présentateur	9 €		
Réduction de 10 % aux membres de l'ACRC à jour de leur cotisation de l'année en cours. (n° carte : _____)			
Total des engagements			

*(Une carte d'entrée par propriétaire, une seconde à partir du troisième chien engagé)

Ci-joint règlement des engagements ci dessus désignés par

Mandat Chèque CCP
Libellé à l'ordre de l'ACRC Sologne

des cages non numérotées seront mises à la disposition des concurrents qui le souhaiteront

Paires, couples, Lots d'élevage, Elevage : gratuit.
inscription au secrétariat le jour de l'exposition.

Il ne vous sera pas adressé d'accusé de réception. Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

Confirmations seules le vendredi 10 octobre :
31 € jusqu'au 15/09, 33 € du 15 au 27/09
inscriptions sur www.cedia.fr (ou télécharger l'imprimé spécial à retourner à l'ACRC Sologne)



EXPOSITION CANINE
INTERNATIONALE
avec attribution du CACS de la SCC
et du CACIB de la FCI
**42^e Grand Prix
d'ORLEANS**



Joindre obligatoirement (sous peine de voir votre engagement refusé) :

- une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et libellée à votre adresse pour l'envoi de votre carte d'exposant
- une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie, et les chiens en provenance de l'étranger
- une photocopie du permis de détention pour les chiens de 2^e catégorie
- Chiens disposant d'un numéro de pedigree étranger et vivant en France : copie de l'inscription par vétérinaire au fichier d'identification (aujourd'hui I-CAD, précédemment SIEV ou SCC) et du certificat de vaccination antirabique.
- Le règlement par tout moyen à votre convenance (chèque libellé à l'ordre de l'A.C.R.C. Sologne).

Vous recevrez les confirmations de vos engagements et les documents pour entrer huit jours avant l'exposition

JURY D'HONNEUR

**Le jury d'honneur sera indiqué dès juillet sur le site internet de l'ACRC
www.chiens-du-centre.fr**

**LES CONFIRMATIONS SEULES AURONT LIEU UNIQUEMENT LE VENDREDI 10 OCTOBRE 2014
de 14 h à 17 h Au Parc des Expositions d'Orléans**

Inscription recommandée par internet www.cedia.fr

Sinon par courrier avec feuille spéciale à télécharger sur site www.cedia.fr et envoyer à
Françoise Montenoise - Les Mouises de Bel Air 42 Saumery - 45310 Saint Péréavy la Colombe

Tarif de l'engagement : 31 € à l'ordre de ACRC Sologne (jusqu'au 15 septembre, 33 € après cette date).
Joindre une enveloppe timbrée et adressée.

Renseignements par téléphone (19h – 21h) **02.38.80.84.69** (autres téléphones à voir sur première pages de ce bulletin).
Pas de confirmations seules le samedi ou le dimanche

Plusieurs Nationales d'Élevage se tiendront pendant l'exposition
(Bouledogue Français, CAMILA, FAST American Staffordshire Terrier).
Leurs inscriptions sont indépendantes des inscriptions à l'exposition internationale
d'Orléans, mais les règlements généraux s'appliquent à tous.

**SUR TOUT ENGAGEMENT A ORLEANS, UN EURO SERA CONSACRE
A L'ACHAT D'UN CHIEN POUR HANDICAPE**

JEUNES PRESENTATEURS

Engagements : *sur place ou lors de l'inscription de votre chien (9 €)*

Catégories : de 6 à 10 ans et de 11 à 17 ans.

Feuille d'inscription à télécharger sur www.chiens-du-centre.fr ou demander au **02.38.73.15.14**

